

Règlement du Prix Eco-Reportages 2015

Le Prix **Eco-Reportages** récompense les journalistes auteurs de reportages illustrant et expliquant comment des initiatives apportent des améliorations sociales, environnementales et économiques s'inscrivant dans ce que l'on appelle communément le développement durable. Il a été lancé en 2009 par le Club de la presse Drôme-Ardèche.

Qui peut participer ?

Le prix est réservé aux journalistes (de la presse française et francophone), détenteurs d'une carte de presse officielle dans leur pays ou reconnus comme journalistes par le Club de la presse Drôme-Ardèche organisateur (pour les correspondants locaux de la presse quotidienne régionale et hebdomadaire).

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule contribution pour cette édition du concours. Les lauréats des années précédentes ne peuvent être sélectionnés trois années de suite.

Œuvres concernées

Le prix concerne des **reportages – forme journalistique exclusive** – écrits publiés dans les media « papier » et des travaux rédigés spécifiquement pour le Web, ainsi que des émissions diffusées par une station radio ou une chaîne de télévision (reportage de 2 à 12 mn).

Les articles et émissions devront avoir été publiés ou diffusés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2015 et correspondre à l'objet du concours.

Le jury

Le jury du Prix **Eco-Reportages 2015** est constitué de membres désignés par le conseil d'administration du Club de la presse Drôme-Ardèche, dont :

- deux journalistes membres du club 26-07
- des journalistes de l'association nationale JNE et de clubs de la presse voisins
- des experts
- des élus et/ou représentants des partenaires déclarés pour l'organisation 2015 de ce Prix

Les prix sont attribués par vote à la majorité simple.

Déposer sa candidature

Les candidatures doivent être adressées au siège du Club de la presse Drôme-Ardèche
CCI 26 – 74 rue Barthélémy de Laffemas BP 1023 – F-26010 Valence cedex

Le dossier comprend :

- le formulaire d'inscription complété lisiblement et signé par le candidat à télécharger sur le site du Club de la presse Drôme-Ardèche www.clubdelapresse2607.fr avec une copie de la carte de presse quand elle existe.
- et un CD contenant :
 - pour la presse écrite ou Internet : le fichier PDF de l'article publié ou de la page Internet **ET** une copie papier ;
 - pour la presse audiovisuelle : le fichier des documents son ou video **ET** une adresse Internet où le reportage son ou images peut être consulté et ce jusqu'au 31 juillet 2016.

L'envoi parallèle par courriel des fichiers reportages (texte et son ou video) à l'adresse du Club de la presse ecoreportages2607@gmail.com est vivement recommandée.

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 mars 2016 inclus, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Des prix différenciés

- Le Prix **Eco-Reportages 2015** récompense **les deux meilleurs reportages dont l'un au moins sera réalisé par un journaliste pigiste.**
- Le Prix **Eco-Reportages « Auvergne Rhône-Alpes »** récompense un reportage qui fait intervenir des protagonistes locaux ou se déroule dans cette région.

(les candidats concourent pour une seule catégorie).

Ces prix financés par les partenaires du club de la presse spécifiques à cette édition récompensent les meilleurs reportages dans chaque catégorie pour leur qualité journalistique et la démonstration de ce qu'est une démarche favorisant un développement soutenable.

Les prix sont attribués à des candidats uniques, il n'y aura pas d'ex-aequo.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer les prix si l'insuffisance des œuvres présentées l'exige. Le montant des prix pourra alors être reporté sur un concours ultérieur.

Remise des prix

Dans un délai de six mois après la clôture du dépôt des candidatures, les résultats seront notifiés aux lauréats ;

Une remise des prix à laquelle participeront les lauréats sera organisée à Valence dans la Drôme à l'automne 2016.*

* aucun frais ne sera pris en charge par le Club de la presse 26-07

